

BUREAU DU CLIS

REUNION DU 17 janvier 2006-COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Michel LAFON, Préfet de la Meuse, Président,
- Mlle Fanny JOTTER, représentant M. DOSE, Député de la Meuse,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
- M. Claude KAISER, Meuse Nature Environnement,
- M. André MOUROT, CEDRA,
- M. Jean COUDRY, CGC Haute-Marne,
- M. Francis VANSOEN, CGC Meuse,
- M. Michel BABEL, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Jack-Pierre PIGUET, ANDRA,
- M. Pierre FORBES, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- Mlle Sandrine SOEHNLEN, CLIS.

Etaient excusés :

- M. Claude VALLEIX, Préfet de la Haute-Marne,
- M. le Président de la CCI de la Haute-Marne,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure.

Etait invité :

- M. Bernard FERY, coordonnateur « Grands Chantiers »

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 24 novembre 2005.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Point sur l'avancement des travaux du laboratoire.

Après avoir présenté son successeur à la direction du laboratoire de Bure, M. FORBES (venant de la DRIRE Lorraine), M. PIGUET projette un film montrant le creusement des galeries (cf document ci-joint) et la mise en place des expérimentations.

En réponse à M. FERNBACH, M. PIGUET précise qu'il n'y a pas de présence d'eau visible dans les galeries, le creusement confirmant la faible porosité et l'imperméabilité de la roche.

A la demande de M. KAISER, l'ANDRA présentera lors du prochain bureau les chiffres précis du coût du laboratoire (construction, recherches et fonctionnement).

Suite aux observations de MM. MOUROT et KAISER sur l'expérimentation « diffusion », M. PIGUET rappelle qu'il s'agit d'observer l'évolution de la concentration en fonction du temps, avec injection dans une chambre de radioéléments sous forme de « cocktails » regroupant les éléments les plus rapides (notamment de l'eau tritiée) puis, un peu plus d'un an après, surcarottage autour de la chambre. L'expérimentation mise en place dans la niche, débuté fin 2004, se terminera en février.

Enfin, M. PIGUET indique que le rapport Argile 2005 remis en décembre au gouvernement sera prochainement disponible sous forme informatique, les modifications apportées par rapport à la version de juin faisant l'objet d'un marquage.

3) Projet de programme d'activités 2006.

Il est décidé, après observations des membres du bureau, d'adopter le programme suivant :

- deux réunions plénières (la première en mars) avec d'une part la présentation du compte-rendu du débat public sur la gestion des déchets radioactifs par M. MERCADAL (ainsi que l'élection du Vice-Président), d'autre part l'intervention d'un responsable de l'IRSN sur les missions de l'Institut dans le cadre de la loi de 91. Les modalités de la présentation du rapport global de la Commission Nationale d'Evaluation seront définies ultérieurement.

- un colloque (avant l'été) sur l'approche sociétale de la gestion des déchets radioactifs. Ce projet doit être préparé par le groupe de travail sur l'avenir du CLIS avec l'appui du secrétaire scientifique.

- des visites (Finlande, Cadarache, Bure).

- des réunions des commissions « communication » (préparation de la Lettre du CLIS) et « géothermie » (suites à donner à l'étude réalisée par Erdyn), et

du groupe de travail sur l'avenir du CLIS (propositions à transmettre aux ministères concernés) et la relance d'un programme d'expertises.

- des participations à des colloques ou séminaires (notamment COWAM).
- un programme de formation.
- des interventions ponctuelles dans le cadre scolaire, à la demande de l'Académie ou d'enseignants.
- trois numéros de la Lettre du CLIS.
- une relance des réflexions sur l'état de référence sanitaire (avec intervention en bureau d'un représentant de l'Institut national de Veille Sanitaire).

Concernant la participation du CLIS aux activités de l'ANCLI, M. FLEURY s'étonne que l'ANCLI, composée principalement de CLI constituées auprès des centres de production, prenne l'initiative d'un second Livre blanc sur les déchets. Il estime que le jugement ne peut qu'être faussé et que ce n'est pas le rôle de l'ANCLI.

Pour M. le Préfet, ainsi que pour MM. FERNBACH et COUDRY, les CLI ont une toute autre problématique que le CLIS, et l'ANCLI cherche une certaine reconnaissance, mais le CLIS doit conserver sa spécificité et ne pas être une CLI parmi les autres. M. FERNBACH ajoute qu'il est toujours difficile de représenter à l'extérieur le CLIS dans sa diversité et qu'il serait utile que plusieurs membres participent à ce type d'activités.

M. BABEL remarque cependant que la question des déchets est nationale et que les autres CLI peuvent y être également confrontées.

Suite à cette discussion, il est décidé d'inscrire à l'ordre du jour du prochain bureau la question du renouvellement de l'adhésion du CLIS à l'ANCLI, et de ne pas avoir de représentant à la réunion du 31 janvier sur le projet de Livre blanc.

M. FLEURY souhaite revenir sur l'étude « géothermie », en particulier sur le décalage entre les certitudes de l'ANDRA quant à l'absence de ressource exceptionnelle et les propos d'Erdyn selon lesquels les données sont insuffisantes et ne permettent pas de caler un modèle.

M. PIGUET indique que l'ANDRA a fourni une synthèse des connaissances en géothermie acquises à partir des forages pétroliers ou réalisés par l'ANDRA, et que les éléments recueillis amènent à la conclusion qu'il n'y a pas de ressource exceptionnelle. Il ajoute que les études menées montrent qu'une intrusion humaine n'aurait pas de conséquence pour la sûreté du stockage.

M. FLEURY estime que la mise en évidence de la contradiction qu'il soulève prouve l'utilité de faire procéder à des rapports « indépendants » et précise qu'il enverra un texte pour parution dans le prochain numéro de « La vie du labo ».

4) Projet de budget 2006.

Le projet présenté porte sur la subvention annuelle (305 000 €) et ne tient pas compte du report des reliquats des années passées. Le coût de la Lettre du CLIS (impression et diffusion) se retrouve dans les comptes « Catalogues et imprimés » et « Poste et télécommunication ».

Le bureau adopte le budget à l'unanimité.

5) Recrutement du secrétaire scientifique.

M. FERNBACH fait part de la candidature de Mlle Laetitia COLON, qui a été reçue à l'occasion d'un entretien par MM. COLLIN, COUDRY, JAQUET et lui-même. Il constate que, si la candidate n'a pas de formation spécifique dans les domaines de recherche visés, elle possède le niveau requis (doctorat en biologie), les connaissances générales minimales, et la capacité de se former rapidement. Elle a également fait valoir son intérêt pour la communication scientifique à destination du public.

M. COUDRY ajoute qu'elle a conservé de nombreux contacts dans les universités qu'elle a fréquentées, lui permettant d'obtenir des informations dans les champs de recherche du laboratoire.

Suite aux observations relatives au besoin de mise à niveau dans les domaines scientifiques couverts par l'ANDRA, le bureau, par 8 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, décide de recruter Mlle COLON pour le poste de secrétaire scientifique du CLIS à mi-temps, sous la forme d'un CDD allant du 1^{er} février au 31 décembre 2006, le salaire étant fixé à 1100 € net pour une période de 3 mois, puis à 1300 € net jusqu'au terme, après validation.

6) Questions diverses.

- M. FLEURY remarque que l'existence du CLIS n'est pratiquement pas mentionnée sur le site internet du ministère de l'industrie. M. le Préfet demandera au ministère de faire le nécessaire pour que le CLIS apparaisse au même titre que les autres acteurs de la loi de 1991.

- M. FERNBACH rend compte de la réunion de clôture du débat public sur la gestion des déchets radioactifs, qui s'est déroulée le vendredi 13 janvier à Lyon. Il constate la faible représentation de Meusiens et de Haut-Marnais, liée au choix du lieu, et d'une manière générale le nombre peu élevé de participants.

Concernant les enseignements tirés du débat, il convient de noter la montée en puissance de la voie de l'entreposage en subsurface de longue durée, tandis que la voie du stockage pose la question de l'acceptabilité, et la nécessité de prévoir une durée de recherche supplémentaire d'au moins dix ans. M. FERNBACH indique qu'il a invité M. MERCADAL, Président de la Commission particulière du débat public, à venir présenter le compte-rendu du débat devant le CLIS et que ce dernier a accepté (prochaine plénière).

7) Date et lieu du prochain bureau.

La prochaine réunion du bureau aura lieu le lundi 20 février 2006, à 18h00, à la mairie de Bure.

La prochaine réunion plénière se déroulera le lundi 20 mars 2006, à 18h00, à Bar le Duc.